ACADÉMIE
DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

L'A-DASEN en charge du 1er degré
Janique Frayer-Miettaux
Affaire suivie par :
Anne-Sylvie ROUYER,
chargée de mission
Tél : 03 85 22 55 29
Mél : anne-sylvi.rouyer@ac-dijon.fr

24 Bd Henri Dunant - BP72512
Cité administrative
71025 Mâcon Cédex 9

Mâcon, le 27août 2025

Madame la présidente,

Vous me faites parvenir, une demande de modification des horaires de l'école de Massilly pour laquelle le SIVOS Nord Clunysois détient la compétence scolaire. Les horaires de l'autre école du RPI sur la commune de Lournand, restent inchangés. Cette modification qui établit un horaire unique pour toutes les classes de l'école de Massilly, prendrait effet à la rentrée 2025.

Conformément à votre demande, les horaires des écoles du RPI seraient les suivants :

Ecoles du RPI Massilly/Lournand	Horaires scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis	
	Matin	Après-midi
Ecole de Massilly, un horaire unique	8h45 – 12h00	13h30 – 16h15
Ecole de Lournand (horaire inchangé)	8h35 – 11h35	13h05 – 16h05

Ces horaires sont conformes au cadre réglementaire et ont recueilli l'avis favorable de Mme Angéla CASANOVA inspectrice en charge de la circonscription de Mâcon Nord ; aussi, je vous accorde l'autorisation de les appliquer à compter de la rentrée scolaire du 1er septembre 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale de Saône-et-Loire

Catherine PIERRE

Madame Emilie ARGENTINO ,
Présidente du SIVOS Nord Clunysois

Copie à l'inspectrice de l'éducation nationale en charge de la circonscription de Mâcon Nord.